

Edito

Rapprocher la vision des agriculteurs et des consommateurs sur l'agriculture et son développement durable.

La Société BASF a commandité une vaste étude d'opinion, intitulée « L'agriculture, le plus important travail sur terre », auprès des agriculteurs et des consommateurs de 7 pays du monde, localisés en Amérique, Asie et Europe *. Il s'agissait de connaître et de comparer leur perception et leur vision de l'agriculture et de son développement durable. Globalement les deux catégories sont d'accord à plus de 90% pour considérer que les agriculteurs remplissent une fonction nécessaire à la Société. De même ils partagent pratiquement les principales attentes lorsqu'ils achètent de la nourriture (fraîcheur, de saison, origine locale de la production, valeur nutritionnelle, prix, emballages respectueux de l'environnement...), ce qui est logique puisqu'ils sont alors tous des consommateurs.

Les réponses à certaines des autres questions montrent des disparités, voire des oppositions, dans la perception de l'agriculture et sur la vision d'une agriculture durable, aussi bien entre les deux catégories qu'entre les agriculteurs des différents pays. Aussi la vision mondiale globale des deux catégories sur l'agriculture, à partir des opinions exprimées dans des pays très différents (Inde, Chine, Brésil, Etats-Unis, Allemagne, Espagne, France) par leur localisation, systèmes de production agricole, besoins de sécurité alimentaire, niveaux de vie, organisations socio-économiques, niveau d'information des consommateurs... est à prendre avec prudence, car affectée par des biais méthodologiques et avec un effet lissant sur les résultats.

Globalement, pour les agriculteurs les préoccupations relatives aux thèmes conditionnant la durabilité de l'agriculture sont précises, réalistes et assez homogènes dans les différents pays : utilisation et usage des terres, de l'eau, protection de l'environnement et de la biodiversité, juste rémunération de leur travail. Pour les consommateurs il s'agit d'une agriculture protégeant l'environnement, capable de produire suffisamment de nourriture pour la population mondiale (cette préoccupation est très présente en Asie, Amérique et Espagne), réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques, produisant une nourriture saine et pratiquant l'agriculture biologique. Mais, pour les deux groupes la hiérarchie, voire l'identité, des attentes varient souvent fortement selon les pays.

En France les attentes en matière de pratique d'une agriculture durable (limitées aux 3 meilleures réponses) se rapportent, pour les agriculteurs à : la protection des sols, le respect de l'environnement, la protection et l'augmentation de la biodiversité ; et pour les consommateurs, au respect de l'environnement, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, à la pratique d'une agriculture biologique. Ce sont les mêmes préoccupations en Allemagne pour les deux groupes, plus marquées en ce qui concerne l'utilisation des terres et de l'eau.

La situation réglementaire dans le secteur de l'agriculture exerce une pression sur les agriculteurs. Il apparaît des disparités entre les réponses des deux groupes et des pays. Il y a trop de réglementation pour les agriculteurs de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, France), et pas assez pour ceux de l'Asie. Les consommateurs globalement pensent que le secteur agricole n'est pas assez réglementé.

La vision sur les futures tendances en agriculture, présentée par pays, a été demandée aux agriculteurs et pas aux consommateurs. Les réponses (limitées aux 3 plus importantes) concernent pour la France : plus d'agriculture durable, moins de dépendance à l'agro-chimie, plus d'agriculture biologique, alors que les agriculteurs d'Allemagne voit un durcissement de la réglementation, la disparition des petites exploitations, plus d'agriculture biologique et ceux d'Espagne plus d'innovations technologiques, une réglementation plus dure et plus d'agriculture durable.

Face aux différents aspects, attentes et vision de l'agriculture des consommateurs et des agriculteurs, il apparaît que subsiste toujours l'impérieuse nécessité d'un dialogue entre les deux groupes pour une meilleure connaissance mutuelle de leurs préoccupations et pour rapprocher leur point de vu. Il s'agit évidemment de se situer dans le cadre de l'Union européenne (UE), qui possède la seule politique agricole commune (PAC) du monde et c'est justement là que le bât blesse. Alors que le budget de la PAC figure parmi les plus importants de l'UE, que fait-on de manière concertée au niveau des directions de la Commission européenne de l'agriculture et de l'aménagement rural, celle de la santé et à la politique des consommateurs, celle chargée de l'environnement ? La question mérite d'être posée. Ces directions devraient impulser et financer, au moins partiellement, des opérations de communication en commençant par expliquer dans tous les médias aux consommateurs aussi bien qu'aux agriculteurs la PAC, souvent bien obscure, présenter et expliquer également les mesures pour l'environnement.

ronnement et l'aménagement des territoires (deuxième pilier de la PAC) lequel impact le devenir des agriculteurs, du monde rural et des citoyens consommateurs. Il y a un besoin d'outils de dialogue. On est frappé par la faible présence, notamment dans les grands médias audio-visuels, du secteur agricole et des agriculteurs. Plus de présence d'agriculteurs dans les organisations de consommateurs ne ferait pas de mal non plus. La foire aux idées et surtout à l'action est ouverte dans la Société, alors agriculteurs et consommateurs même combat pour l'avenir de l'agriculture !

Henri Audemard

Article en rapport avec l'édito :

**L'agriculture durable et ses perspectives vues par les agriculteurs et les consommateurs (rubrique (agriculture durable)).*

Sommaire de la Lettre n°82 (cliquer sur la rubrique pour accéder à l'article qu'elle contient)

Agriculture durable

- Gérer la fertilisation azotée en agriculture de conservation.
- L'agriculture durable et ses perspectives vues par les agriculteurs et les consommateurs.
- Les leviers économiques de l'agro-écologie.

Alimentation

- Une nouvelle méthode de détection des fraudes alimentaires pour vérifier l'origine bio des produits.

Environnement

- L'agriculture et la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique.
- Le stockage du carbone est peu impacté par le travail du sol.

Filière

- Une interdiction d'utilisation des cultures comestibles pour la méthanisation dans le projet de loi de transition énergétique.

Lu pour vous

- Les orientations stratégiques de la filière vitivinicole.

Organismes et institutions

- Une analyse de l'activité des agences sous la tutelle unique ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Politique agricole

- Les règles d'attribution des aides communautaires relatives au verdissement de la politique agricole commune (PAC) 2015.

Protection intégrée

- Étude de l'effet d'un éliciteur de la résistance des plantes sur de nombreux organismes utiles non cible.
- Résultats des essais d'un stimulateur des défenses naturelles des plantes et d'un biostimulant de la nutrition minérale par la Société Goëmar.
- Une enquête auprès des visiteurs du portail EcophytoPIC.
- Protection intégrée des grains stockés.

Agriculture durable.

Gérer la fertilisation azotée en agriculture de conservation.

L'association BASE (Biodiversité Agriculture Sol et Environnement. Site web <http://asso-base.fr>) a organisé, le 12 septembre 2014 à Maure de Bretagne, une journée sur le thème de la fertilisation azotée en agriculture de conservation qui met en œuvre des techniques culturales simplifiées (TCS) ou des semis direct (SD). Il est devenu essentiel de réduire les pertes en azote sur les parcelles agricoles et de valoriser de manière optimale l'azote. Les leviers identifiés pour parvenir à ces objectifs, dans le cadre d'une agriculture de conservation, sont : d'avoir un sol bien structuré, de restituer intégralement les résidus de récolte au sol, d'intégrer les légumineuses dans les rotations, de limiter le travail du sol à certaines époques et de maintenir une couverture des sols le long de l'année. Cette gestion de l'azote combinant les techniques doit se concevoir et se raisonner à une échelle pluriannuelle.

>Les pertes en azote sur les parcelles agricoles se chiffrent annuellement de 50 à 90 unités d'azote.

-Leur réduction constitue un enjeu pour toute l'agriculture et pas seulement celle dite de « conservation ». Le premier point pour diminuer les pertes et valoriser l'azote est d'avoir un sol structuré. Une structure granuleuse permet une bonne vie biologique et un bon enracinement, car les galeries profondes permettent aux racines d'aller puiser les éléments nutritifs en profondeur. On estime que les éléments solubles comme les nitrates migrent en profondeur d'environ 30 cm tous les 100 mm de précipitations.

-Un autre levier consiste à intégrer des légumineuses dans les assolements. Que ce soit en TCS (Techniques culturales simplifiées) ou en SD (Semis direct), elles sont d'autant plus importantes et profitables qu'elles apportent de l'azote « frais » et permettent de lever les pénalités résultant du freinage de la minéralisation. Leur effet sera d'autant plus visible que les autres cultures, sont principalement des pailles avec un rapport C/N élevé. Ces légumineuses sont favorables car leur apport d'azote n'est pas gaspillé par un travail inapproprié du sol à l'automne et qu'il est colporté sur les cultures suivantes par un couvert. Par exemple, deux années de culture de luzerne permettent de stocker plus de 900 unités d'azote.

-Les pertes par minéralisation étant plus importantes à certaines périodes il est essentiel de limiter le travail du sol en fin d'été et en automne. De même il est nécessaire de couvrir les sols tout au long de l'année pour protéger la vie du sol et capter l'azote issu des pics de minéralisation. Une des solutions pour couvrir le déficit de minéralisation, notamment pour les cultures de printemps implantées en TCS ou SD, est de localiser de l'engrais organique au moment du semis.

-Le raisonnement de la fertilisation azotée en agriculture de conservation ne doit pas se limiter à l'année, mais au travers de l'ensemble des successions de cultures principales et d'intercultures composant la rotation. La charge de fertilisation pour ces cultures doit également être également répartie, globalisée et ramenée à une moyenne annuelle.

>BASE. C'est une association d'agriculteurs et de techniciens innovants qui met en œuvre une agriculture de conservation. Elle regroupe des professionnels passionnés par l'agriculture de conservation, soucieux de réfléchir à leurs pratiques et curieux de comprendre le fonctionnement de l'écosystème du sol agricole. Vous trouverez sur son site web <http://asso-base.fr> des informations qui vous donneront envie de la rejoindre et détoffer ainsi le groupe « d'irréductibles » dont un des grands plaisirs est de se retrouver pour échanger et mettre en commun leurs expériences.

Source : Agro Perspectives – Agronomie – Diffusion des techniques « Comment gérer la fertilisation azotée en agriculture de conservation ». Newsletter Agro Perspectives, 15 septembre 2014. <http://www.agoperspectives.fr/category/Les-Brèves>

L'agriculture durable et ses perspectives vues par les agriculteurs et les consommateurs.

La Société BASF a fait réaliser une étude d'opinion auprès de 2 000 agriculteurs de 7 000 consommateurs de 7 pays du monde, afin de connaître leur perception et leur vision de l'agriculture ainsi que leurs attentes en ce qui concerne son développement durable. Les résultats ont été publiés en anglais sous le titre « Farming, the biggest job on earth - Farm perspectives study 2014 » (Agriculture le plus important travail sur terre - Etude 2014 sur les perspectives pour l'agriculture). Les agriculteurs et les consommateurs sont quasiment d'accord pour considérer que les agriculteurs remplissent pleinement une fonction nécessaire à la Société (92,8% des agricul-

teurs et 90,9% des consommateurs). Mais leurs avis divergent, voire s'opposent, avec d'ailleurs des différences d'opinion selon les pays, sur : la signification d'une agriculture durable, la priorité de leurs attentes selon les problématiques, les aspects réglementaires, les tendances, perspectives, et évolutions souhaitables. Cependant les agriculteurs et les consommateurs partagent les mêmes attentes quand ils achètent de la nourriture !

>Objectif et Méthodologie.

-L'étude commandée par BASF, à l'Institut mondial des études de marché Market Probe basé en Belgique sur les perspectives de l'agriculture a pour objet d'examiner la divergence entre les opinions et les perceptions des consommateurs d'une part, et la réalité à laquelle sont confrontés les agriculteurs d'autre part. Elle fait suite à une première étude analogue, réalisée en 2011 dans les mêmes pays et qui n'avait pas inclus la Chine. Cette seconde vague d'étude d'opinion, commandée en 2014 par BASF, était destinée à rechercher et contrôler les perceptions et les attitudes relatives à l'agriculture parmi les agriculteurs et les consommateurs dans 7 pays localisés dans 3 continents.

-Les 7 pays dans lesquels cette étude a été conduite sont les suivants : Etats-Unis, Brésil, Espagne, France, Allemagne, Inde, Chine. Au total c'est un échantillon de plus de 2 000 agriculteurs et de 7 000 consommateurs qui y ont été interviewés, soit 300 agriculteurs et 1 000 consommateurs pour chaque pays.

-Pour les agriculteurs, afin d'être en mesure de comparer les résultats de 2 vagues d'études, les quotas des agriculteurs de 2014 répéttaient aussi étroitement et raisonnablement que possible le profil des agriculteurs interviewés durant l'étude de 2011 (région, taille des exploitations, plantes cultivées). Les entretiens, qui duraient jusqu'à 20 minutes, étaient conduits par téléphone dans tous les pays, à l'exception de l'Inde et de la Chine où des entretiens face à face étaient réalisés. Ils étaient conduits anonymement avec la personne seule ou conjointement associée aux décisions majeures pour l'exploitation, comme les investissements et les achats de produits.

-Les interviews des 7 000 consommateurs étaient conduites dans chaque pays concerné parmi un échantillon représentatif de la population adulte. Afin d'être en mesure de comparer directement les résultats des 2 vagues d'études, les quotas utilisés en 2014 reproduisaient aussi étroitement et raisonnablement que possible le profil des consommateurs interviewés durant l'étude de 2011. Afin de procurer une continuité à l'étude de 2011, les entretiens étaient conduits en utilisant en ligne un panel d'expert. Mais pour le Brésil, la Chine et l'Inde l'accès à internet, limité approximativement à 50% ou moins de la population, introduit un inévitable biais dans l'échantillon vers la population la mieux éduquée.

Ndlr : Le choix, pour certaines questions posées, de ne présenter que les 3 pourcentages de réponses les plus importants pour amener sans doute plus de clarté introduit probablement un biais pour certaines d'entre elles. Cela amène à se poser des questions sur la signification des réponses lorsque les 3 pourcentages ont des valeurs très basses, ne traduisant pas alors la diversité des réponses de plus, les réponses suivantes pouvaient être très proches de la troisième présentée.

>Résultats.

Ils sont synthétisés et présentés dans un poster.

-Les agriculteurs remplissent pleinement une fonction nécessaire à la société (92,6% des agriculteurs et 90,9% des consommateurs le déclarent). Là il y a accord.

-Les agriculteurs et les consommateurs voient les agriculteurs à la première place comme fournisseurs de nourriture, mais les agriculteurs se voient eux-mêmes fortement comme les « intendants de leurs terres ».

-Les attentes des consommateurs vis-à-vis de l'agriculture sont : durabilité de l'agriculture 80,6% ; importance des agriculteurs pour la sécurisation des approvisionnements en nourriture 75 % ; attention aux problèmes des agriculteurs 69,9 % ; les consommateurs disent avoir la volonté de payer des prix plus élevés pour la nourriture produite dans le respect de l'environnement 68,3 %.

-Que pensent les agriculteurs du comportement des consommateurs ? : attention portée à une agriculture durable 37,1 % ; volonté de payer des prix plus élevés pour de la nourriture produite dans le respect de l'environnement 36,3 % ; compréhension des consommateurs dans la sécurité de l'approvisionnement en nourriture 34 % ; l'attention portée aux problèmes des agriculteurs 16,4 %.

-Les agriculteurs donnent une large signification de la « durabilité en agriculture ». Les thèmes et/ou leur hiérarchie sont très différents pour les agriculteurs et les consommateurs :

--agriculteurs : protection des sols 40 % ; utilisation des terres 27 % ; utilisation de l'eau 27 % ; salaires – rémunération - agricoles justes 25 % ; protection de la biodiversité et de l'environnement 25 %.

--consommateurs : agriculture respectant l'environnement 22 % ; capacité à produire suffisamment de la nourriture pour la population 18 % ; réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques 10% : nourriture saine 9 % ; agriculture biologique 7 %.

Il faut cependant considérer, que la localisation des pays concernés par l'enquête et situés sur 3 continents, présentent des systèmes de production, des besoins de sécurité alimentaire, des niveaux de vie et une organisation socio-économique très différents, de même en ce qui concerne l'information des consommateurs. Cela introduit de fortes disparités dans les réponses, surtout au niveau des consommateurs. Ce mélange de pays, véritable « melting pot », a un certain effet lissant sur les réponses considérées globalement.

-Cependant, s'agissant des agriculteurs, les préoccupations relatives aux thèmes conditionnant au premier chef la durabilité de l'agriculture sont très réalistes et plus homogènes dans les différents pays : utilisation et usage des terres, de l'eau, protection de l'environnement et rémunération du travail.

Si les consommateurs attendent de l'agriculture le respect de l'environnement pour quasiment tous les pays, les réponses des pays, voire des continents varient. En Asie, ils se préoccupent de la capacité de l'agriculture à produire suffisamment de nourriture pour nourrir leur population (28% Chine et 13% en Inde), mais aussi aux Etats-Unis (25 %), au Brésil (21 %) et en Espagne (22 %) pour la population mondiale.

En France les attentes d'une agriculture durable sont :

--pour les agriculteurs : protection des sols 22 %, agriculture respectueuse de l'environnement 17 %, protection et augmentation de la biodiversité 15 % ;

--pour les consommateurs : agriculture respectueuse de l'environnement 26 %, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires 12 %, agriculture biologique 9 %. Ce sont pratiquement aussi les préoccupations de l'Allemagne pour les 2 groupes, les agriculteurs y accordant plus de poids à la protection des sols 75 % et à l'utilisation de l'eau 29 %.

-La situation réglementaire dans le secteur de l'agriculture exerce une pression sur les agriculteurs. (réponses globales).

--Agriculteurs : trop forte pression 49 %, pression convenable 27 %, pression insuffisante 23 %, non connu 1 %.

--Consommateurs : trop forte pression 21 %, pression convenable 23 %, pression insuffisante 38 %, non connu 17 %.

Là aussi des disparités apparaissent entre les 2 groupes et les agriculteurs des pays. Les agriculteurs de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, France) considèrent qu'il y a trop de réglementation et ceux de l'Asie qu'il en faudrait plus. Les consommateurs, notamment les indiens et les chinois, pensent qu'il n'y a pas assez de réglementation dans leur pays.

-Les agriculteurs et les consommateurs partagent les mêmes attentes lorsqu'ils achètent de la nourriture. En quelque sorte ce sont tous des consommateurs. Les principales attentes se rapportent aux points suivants (respectivement pour les agriculteurs et les consommateurs) : fraîcheur 95,7 % et 93,6 %, de saison 82,3 % et 80,3 %, origine locale de la production 80,9 % et 74 %, valeur nutritionnelle 80,9 % et 75,1 %, prix 73,0 % et 82,3 %, emballage respectueux de l'environnement 69,4 % et 69,7 %, sans OGM 43,1 % et 73,0 %, agriculture biologique 42,9 % et 69,4%.

-La vision des agriculteurs sur les futures tendances dans l'agriculture.

--France : plus d'agriculture durable 22 %, moins de dépendance à l'agro-chimie 22 %, agriculture biologique 9 %.

--Allemagne : réglementation plus dure 48 %, disparition des petites exploitations 37 %, agriculture biologique 11 %.

--Espagne : Innovations technologiques 51 %, réglementation plus dure 48 %, plus d'agriculture durable 32 %.

--Etats-Unis : pénurie en eau 16,0 %, disparition des petites exploitations 14 %, réglementation plus dure 12%.

--Chine : Meilleurs prix pour les agriculteurs 27 %, changement climatique 28 %, disparition des petites exploitations 25 %.

--Inde : réglementation plus dure 48 %, disparition des petites exploitations 37 %, agriculture biologique 11 %.

--Brésil : innovations technologiques 30 %, changement climatique 9 %, plus d'OGM 8 %.

S'agissant de la protection des cultures en France, 82 % se ferait de manière « responsable » selon les agriculteurs et 37 % d'après les consommateurs. (Ndrl : Le durcissement attendu des législations par 4 pays sur 7 concerne probablement ce point, mais aussi tout ce qui touche à l'environnement : eau, sol, biodiversité et aux problèmes sanitaires).

Sources : BASF. « Farming, the biggest job on earth - Farm perspectives study 2014 - Main findings ». (poster),

Les leviers économiques de l'agro-écologie.

Le quatrième atelier co-écologique, organisé par « La Fabrique écologique » fondation pluraliste de l'écologie à l'occasion de la sortie de sa note « Les leviers économiques de la transition agro-écologique », s'est tenu le 1er octobre 2014 à AgroParisTech. La diversité des définitions de l'agro-écologie rend la généralisation du concept difficile. Cet atelier a été l'occasion d'échanger sur le rôle du consommateur et de l'agriculteur, ainsi que sur la responsabilité des acteurs économiques, notamment la filière agro-industrielle, et sur la nécessité d'une collaboration de tous. Pour accélérer la généralisation de l'agro-écologie deux propositions sont avancées : inciter les filières à enrichir la gamme de produits qui en sont issus, les faire connaître et distribuer grâce aux réseaux et leviers d'internet ; généraliser, grâce à un dispositif incitatif, les contrats de long terme des filières agro-écologiques entre acteurs de la production agricole, de la transformation et de la distribution, se projetant ensemble dans une dynamique d'innovation, rémunérer les efforts du producteur agricole, tout comme le transformateur et le distributeur capables de mieux valoriser les produits.

>La Fabrique écologique, objectifs, méthodologie des travaux des groupes de réflexion et ateliers. (www.lafabriqueecologique.fr).

La Fabrique écologique, est une fondation pluraliste, experte et citoyenne de l'écologie. Son objectif est de promouvoir l'écologie et le développement durable sur la base de propositions pragmatiques et concrètes. Son action vise à permettre l'émergence d'initiatives et de politiques publiques vertueuses au niveau national, européen et mondial. Elle donne une place importante au débat collaboratif. Les travaux s'articulent selon 6 principes forts : rigueur scientifique irréprochable, expertise pluraliste et transpartisane, transparence absolue, approche européenne et internationale, réponses concrètes, positionnement unique au service du développement durable. Un atelier co-écologique est organisé à l'occasion de chaque publication de La Fabrique Écologique. Ce rendez-vous collaboratif, ouvert à tous et au format innovant, fait interagir l'ensemble des participants sur le contenu de la note rédigée préalablement par un groupe de travail sur le thème objet de l'atelier. En fonction des propositions avancées lors des débats et/ou adressées à La Fabrique Ecologique la note est, le cas échéant et après modération, amendée dans les 2 mois suivants l'atelier avant publication définitive. (C'est-à-dire en décembre 2014 pour la note présentée ici).

>La synthèse de la note débattue lors de l'atelier co-écologique « Les leviers économiques de la transition agro-écologique. Une opportunité pour produire et vendre autrement ». (1/10/2014).

L'agro-écologie permet de répondre à de nombreux enjeux, qu'ils soient environnementaux (restauration des sols, de l'eau, de la biodiversité, ou du climat...) et sociaux. Sur ce point, l'agro-écologie correspond notamment à la demande des consommateurs de plus de garantie (transparence) sur l'origine des produits, leurs modes de production, leurs impacts santé/nutritionnel et environnementaux, au-delà des critères gustatifs et prix qui restent les premiers critères d'achats.

L'agro-écologie commence seulement à se développer, que ce soit par le haut (contenu de la loi d'avenir, réforme de la politique agricole commune) ou par le bas (initiatives des agriculteurs, des coopératives et de l'industrie agroalimentaire). La France a à son actif de nombreux atouts à valoriser pour devenir un leader de l'agro-écologie en Europe et dans le monde (surface agricole, climats, diversité de ses productions, savoir-faire agro-industriel, qualité des terroirs...). A l'échelle de l'exploitation, l'agro-écologie vise l'amélioration des systèmes de production en créant des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agroécosystème. L'agro-écologie ne s'oppose à aucune agriculture.

L'agro-écologie ne peut être abordée uniquement à l'échelle du maillon « agricole », son développement devant être envisagé à l'échelle de tout le secteur agroalimentaire. Car il ne s'agit pas uniquement de « produire autrement » mais également de « transformer et vendre autrement », c'est à dire de savoir enrichir et valoriser lors des étapes de transformation et de distribution les produits issus de l'agro-écologie.

La montée en puissance de l'agro-écologie et sa généralisation sont d'autant plus importantes qu'elles correspondent à des nécessités et urgences économiques. S'agissant du secteur agro-alimentaire, qui constitue un

véritable pilier de l'économie française (2ème employeur industriel, 2ème excédent commercial, 17% de l'industrie française), la France a été dépassée par l'Allemagne sur le marché mondial. Ces filières connaissent une érosion progressive des taux de marges, un fort ralentissement des investissements et un niveau d'endettement élevé. L'agro-écologie représente une opportunité économique majeure pour agir à la fois en matière de réduction des coûts de production (énergie, intrants) et de meilleure valorisation des produits, afin de regagner en compétitivité et d'améliorer les revenus des agriculteurs et des autres acteurs.

Pour utiliser au mieux le levier économique de la transition agro-écologique, il convient d'abord d'en faire un diagnostic, qui permet de montrer que cette transition s'impose, ensuite qu'elle est la condition pour que les atouts français soient valorisés au mieux, et enfin qu'elle suppose un effort particulier d'investissement, en particulier dans les technologies d'avenir (nouvelles technologies du vivant, biocontrôle, robotisation, capteurs et informatique embarquée, efficacité énergétique, smart grid et domotique..). L'agro-écologie est l'agriculture qui inclut ultra performance environnementale et technologique.

Pour accélérer sa généralisation, la note fait deux propositions :

-Inciter les filières à enrichir leur gamme de produits avec des produits issus de l'agro-écologie, les faire connaître et distribuer grâce notamment aux leviers d'internet et des réseaux sociaux. Ces nouveaux outils permettent notamment de satisfaire toutes les sensibilités de consommateurs, et de mettre en place de nouvelles relations plus collaboratives avec ces derniers ;

-Généraliser, grâce à un dispositif incitatif, les contrats de filières agro-écologiques qui commencent à se mettre en place. Développés entre des acteurs de la production agricole, de la transformation et de la distribution, ces contrats permettent de s'engager sur le long terme, d'identifier des poches d'économie, de se projeter ensemble dans une dynamique d'innovation et de rémunérer les efforts du producteur agricole engagé dans une démarche de production agro-écologique (et ce même dans un contexte de prix de marché élevé), tout comme le transformateur et le distributeur capables de mieux valoriser les produits issus de l'agro-écologie.

>Les conclusions.

L'agro-alimentaire est trop souvent vu comme une source de problèmes et de contraintes, alors que l'agriculture est la seule activité qui combine à la fois des emplois non délocalisables, un apport potentiel de solutions structurelles aux enjeux environnementaux (stockage de carbone, maintien de la fertilité des sols, gestion de l'eau, production de biodiversité ...), une garantie de l'autonomie alimentaire de la nation et le maintien d'une vitalité économique dans nos campagnes. Elle contribue en outre positivement à la balance commerciale.

L'ancrage agricole de notre pays est un atout géopolitique majeur. Il convient de l'affirmer comme tel, tant vis-à-vis des agriculteurs, de nos concitoyens que vis-à-vis de l'extérieur. Pourquoi imposer aux agriculteurs de réduire leurs recours aux phytosanitaires si cela n'est pas imposé aux produits importés ? Et pourquoi ne pas donner l'exemple en imposant dans les cantines des produits d'origine France, issus de pratiques respectueuses de l'environnement et d'industries modernisées performantes ?

Le modèle allemand auquel notre agro-industrie est tant comparée est révélateur de ces évolutions nécessaires. L'écart du coût de la main d'œuvre entre les filières viandes allemandes et les nôtres ne représente qu'un tiers du problème. L'Allemagne a su en temps utile investir pour moderniser ses outils de transformation, segmenter ses zones de production agricole en fonction du marché, notamment ses régions laitières. Notre voisin a su identifier l'énergie comme étant à la fois une contrainte pour les agriculteurs (poste de coût) et une opportunité (la biomasse est une source d'énergie renouvelable), pour décider d'en faire une opportunité (un produit au sens économique) via la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal incitatif au développement d'agriculteurs devenus désormais aussi « énergicultreurs ».

Parmi les leviers clés pour renforcer la différenciation et la compétitivité des filières agro-industrielles françaises (développement à l'export, restructuration des filières, simplification administrative, réduction de la dépendance aux subventions), l'agro-écologie déployée à grande échelle, est une des voies les plus porteuses d'avenir. Elle constitue l'une des voies de montée en gamme des produits qui peut renforcer l'image positive des produits origine France à l'export mais aussi sur le marché national. Elle peut contribuer à rapprocher le consommateur du monde agricole.

Son développement suppose avant tout le développement de relations plus transparentes et gagnant-gagnant avec les autres acteurs, et de profiter de l'émergence de nouvelles formes de distribution. Elle nécessitera des changements de modes de production qui, s'ils sont bien organisés, bénéficieront au premier chef aux agriculteurs.

L'agro-écologie n'est pas seulement nécessaire et possible pour la protection des ressources naturelles, la santé du consommateur, la création d'emplois, la balance commerciale ou la préservation du tissu rural. C'est une possibilité pour valoriser les produits en répondant aux attentes des consommateurs, en France comme à l'international, tout en réduisant les coûts. L'économie et l'agro-écologie sont donc intimement liées.

Sources : Capucine Laurent et al. « *Les leviers économiques de la transition agro-écologique* ». *La Fabrique Ecologique, note 24 p, septembre 2014.*

http://media.wix.com/ugd/ba2e19_237f23f0a762424cac29227c50ed59fb.pdf

La Fabrique Ecologique. « Publication de la note, Les leviers économiques de la transition agro-écologique ».

3/10/2014

<http://www.lafabriqueecologique.fr/#!Publication-de-la-note-Les-leviers-économiques-de-la-transition-agroécologique/c1y2j/3D60AC2D-7DC4-4D3B-86F8-F755E7E6CB4B> (autre lien pour accéder à la note en pdf)

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Alimentation

Une nouvelle méthode de détection des fraudes alimentaires pour vérifier l'origine bio des produits.

La consommation des produits issus de l'agriculture biologique augmente sans cesse depuis quelques années. Ces aliments, étant vendus parfois à un tarif plus élevé que ceux issus de l'agriculture dite « conventionnelle », certains producteurs et commerçants qualifient de bio des produits qui ne le sont pas. Les fraudes pour les fruits et légumes pouvait être détectées par des analyses chimiques de laboratoire, qui se sont parfois montrées insuffisantes. Des recherches, menées en Bavière (Allemagne) dans le cadre d'un partenariat entre la faculté de chimie pharmaceutique de l'Université de Würzburg et l'Institut Bavarois pour la viticulture et l'horticulture et financées par le Ministère bavarois de l'environnement et de la protection des consommateurs, ont permis de mettre au point une méthode d'analyse alternative basée sur la spectroscopie par résonnance magnétique. Les premiers essais sur des tomates ont mis en évidence de nettes différences entre les tomates bio et celles issues de l'agriculture conventionnelle. Les essais vont être poursuivis afin de voir si la nouvelle méthode est également applicable à d'autres variétés et à d'autres fruits et légumes.

-La méthode la plus fiable à l'heure actuelle pour détecter les fraudes est d'examiner par des analyses chimiques de laboratoire les différentes formes (isotopes) d'azote dans les fruits et légumes, l'azote étant considéré comme un indicateur de l'utilisation d'engrais. Mais, cette méthode ne permet pas toujours de classer de manière évidente les produits. Selon Monika Hohmann, chimiste spécialisée dans l'agroalimentaire et doctorante à l'Université de Würzburg, cela tient notamment du fait qu'il existe dans l'agriculture biologique certains procédés de fertilisation pour lesquels la composition de l'azote n'est pas différente de celle de l'azote utilisé dans l'agriculture conventionnelle.

-La méthode d'analyse alternative, mise au point par Monika Hohmann et son équipe, est basée sur la spectroscopie par résonnance magnétique. Sur 2 variétés de tomates « Mecano » et « Tastery », étudiées dans les premiers essais de cette méthode, des différences très nettes entre tomates issus de l'agriculture biologique et tomates provenant de l'agriculture conventionnelle ont été mises en évidence. Il s'agit maintenant d'analyser d'autres variétés de tomates et de voir si cette méthode est aussi applicable à d'autres fruits et légumes. Ces résultats constituent la première étape dans le développement d'une méthode fiable d'identification des produits « bio ».

Source : Morwenna Joubin. « *Too Bio or not too Bio? « Nouvelle méthode de détection des fraudes alimentaires ».* BE Allemagne 672, 11/09/2014-Environnement. Ambassade de France en Allemagne / ADIT.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/76677.htm>

(lien avec la publication scientifique et la source dans cet article).

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Environnement

L'agriculture et la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le CGAAR (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) a remis, en septembre 2014 le rapport de mission interministérielle sur « Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt dans la lutte contre le changement climatique ». Ces secteurs sont réputés pour contribuer ensemble au quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et devraient être fortement impactés par le changement climatique, risquant ainsi de ne plus pouvoir nourrir les 9 milliards d'habitants attendus en 2050 dans le monde, ni participer à la nécessaire substitution des matières premières non renouvelables. Pour répondre à ces inquiétudes la mission a identifié les leviers et potentiels dont dispose l'agriculture et la forêt pour lutter contre le changement climatique sur deux fronts : réduction de ses émissions de GES et adaptation de ses modes de production agricole et forestière aux évolutions du climat.

>Une méthodologie de calcul internationale des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole et forestier à adapter.

Le rapport démontre que les méthodes de calcul internationales actuellement en vigueur pour mesurer les émissions de GES pénalisent les performances de ce secteur. La comptabilisation normalisée des « GES » de l'agriculture et de la forêt doit être révisée pour éviter de conduire à des incohérences. Les modes de comptabilisation doivent être appliqués au « secteur des terres » tout entier (Agriculture Forestry and Other Land Use = AFOLU), comme le préconise le dernier rapport GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). C'est à dire en raisonnant conjointement sur les émissions de GES du secteur et en prenant en compte la séquestration et les possibilités de stockage du CO₂, mais aussi de substitution, et en considérant les contributions de l'ensemble « agriculture, forêt et sols » à l'atténuation du changement climatique. Les objectifs à fixer aux niveaux européens ou nationaux n'ont de sens que dans cette vision élargie.

>Les possibilités d'action de l'agriculture.

L'agriculture française peut progresser dans des bonnes pratiques et des systèmes de cultures plus sobres en intrants et moins émissifs en GES. Les choix « agroécologiques » sont à ce titre tout à fait indiqués et justifient l'engagement politique de la France en sa faveur. Une attention particulière doit être portée à la gestion de l'azote, aux bio-déchets et à la méthanisation, au semis direct et à l'agroforesterie. L'important phénomène de stockage de carbone dans les prairies conforte aussi la nécessité d'un élevage à l'herbe performant.

A l'avenir et face au changement climatique, une gestion plus exigeante des territoires sera nécessaire pour la limitation de l'artificialisation des sols et dans le domaine de l'eau. Le changement d'usage des terres (retournement des prairies et artificialisation des sols liée à l'urbanisme) pèse lourd dans le déstockage de carbone et justifient des mesures fortes et durables. La gestion de l'eau, qui devient cruciale, nécessitera une nouvelle approche simultanée de l'offre (stockage et transfert de l'eau...) et de la demande (efficience de l'irrigation, adaptation des systèmes de production...). Ceci nécessitera de réviser notre vision stratégique vis à vis de l'irrigation et notre politique de l'eau.

La production de bio-produits (biomatériaux, bioénergie, chimie verte...), venant se substituer à des produits non renouvelables, notamment d'origine fossile est aussi préconisée. Mais, le potentiel d'atténuation ne doit cependant pas être surestimé, notamment comparativement à l'effet de substitution d'usages induit par les filières de bio-produits en aval.

>Les atouts de la forêt.

La forêt (comme l'agriculture dans une moindre mesure) peut accroître le stockage de carbone et fournir des produits de substitution aux matières fossiles. Ce potentiel d'atténuation, que l'on évalue à un niveau bien plus important que celui des réductions directes de GES dans le secteur agricole, demande néanmoins à être mieux chiffré (besoin d'expertise collective). La relance d'une politique dynamique de gestion et de mobilisation forestières est à ce titre indispensable. L'exploitation sylvicole dynamique préconisée pourrait opérer, par exemple, par un accroissement de l'exploitation des bois produits annuellement, un raccourcissement des cycles de production et une relance du reboisement favoriserait la séquestration du gaz carbonique. L'augmentation induite de la production de bois venant se substituer aux matériaux ou matières premières non renouvelables (bois d'œuvre pour la construction, bois-énergie...) aurait aussi un impact très favorable pour le bilan carbone. Des formules collectives pour la gestion des forêts privées sont nécessaires, comme pour relancer le reboisement

(en particulier résineux) dans des conditions écologiques compatibles. Le financement de cette relance sylvicole relèverait du « fonds stratégique forestier » et serait à alimenter notamment par le retour du fonds issu des quotas carbone mis aux enchères.

>Rôle des filières

Les analyses climatiques des GES sont à mettre systématiquement en perspective et en synergie avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux des filières agricoles et forestières et des territoires, en raisonnant ensemble atténuation et adaptation. Des plans agricoles et/ou forestiers, croisant filières de production et territoires, doivent être élaborés aux échelons géographiques appropriés. La réduction des gaspillages et des pertes tout au long de la chaîne alimentaire, est un autre facteur considérable (et mondial) d'atténuation des gaz à effets de serre.

>Politique européenne et internationale.

Le double défi de la sécurité alimentaire mondiale et de la lutte contre le changement climatique impose de produire efficacement, plus et mieux, en agriculture comme en sylviculture. La réduction de la production agricole et alimentaire européenne, qui est prônée par certains, serait une absurdité. Elle conduirait à une externalisation hors UE de la production alimentaire, et, probablement, à accroître les émissions de GES et les problèmes d'insécurité alimentaire mondiale. L'objectif clé, en agriculture, devrait donc être bien davantage celui de l'amélioration de l'efficience (plus de production et de stockage de carbone comparativement aux émissions de GES) plutôt que de viser simplement une réduction nette des émissions dans un territoire donné sans souci des quantités produites.

Au plan international, un changement de discours reconnaissant l'importance stratégique de l'agriculture, de la forêt et de la sécurité alimentaire, déclencherait une nouvelle mobilisation pour mettre en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique, de développement agricole et rural, et d'atténuation des émissions de GES. La France, avec notamment ses partenaires du Sud, peut contribuer à favoriser le dialogue pour explorer de telles solutions d'intérêt commun. Le rapport recommande de bien coordonner la lutte contre le changement climatique et la sécurité alimentaire de la planète, au cours des prochaines négociations internationales qui réuniront les Etats du Nord et du Sud.

Sources : Marie-Laurence Magdinier, Guillaume Benoit, Claude Roy. « Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique ». Rapport de mission interministérielle n° 15056 CGAAER, septembre 2014. (Note de synthèse, 12 p) http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAER_2_cle0b6fb9.pdf lien avec le rapport complet.

Le stockage du carbone est peu impacté par le travail du sol.

Le carbone est une composante importante du bilan gaz à effet de serre. Il était jusqu'alors admis que, sous les climats tempérés, la réduction ou la suppression du travail du sol était une des pratiques agricoles permettant d'accroître le stockage de cet élément dans les sols. Une étude, publiée par l'INRA et réalisée sur des essais menés durant 41 ans par Arvalis-Institut du végétal sur sa station de Boigneville (91), a montré en comparant 3 itinéraires techniques différents, que la réduction du travail du sol ne permettait pas de stocker plus de carbone dans les sols. Si la quantité de carbone, mesurée de 0 à 60 cm de profondeur, a bien augmenté en surface avec le travail superficiel dans les 10 premiers centimètres, comme mis en évidence par des études antérieures menées sur ce seul horizon en Amérique du nord, elle a diminué ensuite entre 10 et 30 cm conduisant à une absence de différence entre les itinéraires. La réduction du travail du sol ne permettait donc pas de stocker plus de carbone et ne réduirait pas les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère.

>Méthodologie de l'étude.

Les données utilisées dans l'étude provenaient d'essais réalisés à la station d'Arvalis de (91) Boigneville. Trois modalités de travail du sol, appliquées de manière identique en continu durant une quarantaine d'années, ont été comparées : labour annuel, travail superficiel ou simplifié sans labour mais avec des opérations de préparation de la surface et semis direct. Les stocks de carbone ont été régulièrement mesurés sur une grande profondeur (0-60cm) et évalués sur une période comprise entre 20 et 41 ans selon les modalités.

>Résultats.

-En comparant les résultats des 3 modalités, il apparaît que du carbone a d'abord été stocké dans les situations de semis direct et de travail superficiel. Au cours du temps il y a eu des variations, mais 41 ans après le début de l'étude, il n'existe plus de différence significative entre les 3 modalités. Le travail superficiel du sol a bien augmenté le stock de carbone en surface (0-10cm) mais l'a diminué d'autant en profondeur (10-30cm). Il y a donc eu des épisodes de stockage et de déstockage du carbone dans les situations de travail réduit en lien avec des phases climatiques. Les années sèches favorisent le stockage de carbone en travail superficiel, alors que les années humides entraînent un déstockage de carbone par rapport au sol labouré. Le stockage du carbone répond à une problématique liée au réchauffement climatique. Il a pour conséquence d'emprisonner sous forme organique le carbone généré par les activités humaines.

-Commentaires de Bruno Mary (INRA) : « Le stockage du carbone peut être favorisé par une combinaison du travail réduit et d'autres techniques, comme l'introduction de couverts permanents ou temporaires dans les systèmes. Ces couverts vont activer la vie biologique dans les sols et permettre de stocker du carbone dans le sol. Cette combinaison de techniques peut ainsi entraîner un gain en terme de conservation de l'élément chimique et un gain sur le bilan de gaz à effet de serre (CO2) / stockage de carbone ».

« L'effet du travail du sol réduit sur le stockage du carbone n'est pas totalement remis en cause. Il existe dans les climats plus secs / semi-arides, comme en Espagne. Par contre, dans les climats tempérés, il faut désormais démontrer que les résultats obtenus à Boigneville sont généralisables à toute l'Europe de l'Ouest.

-Ces résultats remettent en cause une des recommandations du Giec (Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui préconise une réduction voire une suppression du travail du sol pour maximiser le stockage dans le sol, sur la base de travaux dont la faiblesse méthodologique, et donc de leurs conclusions est soulignée.

Sources : Bruno Mary. « *Le travail réduit du sol at-il un effet sur le stockage du carbone dans le sol ?* ». Newsletter Arvalis Infos Techniques culturelles article 2014.

<http://www.arvalis-infos.fr/view15647-arvarticle.html?region&theme=49,135>

Raphaël Lecocq. « *Le travail du sol impacte peu le stockage du carbone* ». Newsletter pleinChamp, 08/10/14.

<http://www.pleinChamp.com/machinisme/actualites-machinisme-le-travail-du-sol-impacte-peu-le-stockage-du-carbone>

RETOUR AU SOMMAIRE

Filière.

Une interdiction d'utilisation des cultures comestibles pour la méthanisation dans le projet de loi de transition énergétique.

Lors de l'examen du projet de loi sur la transition énergétique à l'Assemblée nationale en première lecture un amendement a été adopté après avis favorable du gouvernement, le 11 octobre 2014, interdisant l'introduction de « cultures dédiées », c'est-à-dire de produits agricoles alimentaires dans les unités de méthanisation publiques et privées. Il vise à éviter de mettre en concurrence production de nourriture et d'énergie, à lutter contre les « fermes usines », et à éviter une grande consommation de cultures dédiées et de terres agricoles entraînant un effet de spéculation sur les matières premières agricoles et de déstabilisation des marchés mondiaux de ces matières. On tire ainsi les enseignements de l'exemple allemand dans les domaines des agro-carburants et de la méthanisation.

Il est précisé que les unités de méthanisation ne pourront être alimentées par des matières autres que les déchets agricoles, les effluents d'élevage, les résidus de cultures et des cultures intermédiaires, y compris les cultures intermédiaires à vocation énergétique.

D'autres mesures, adoptées par les députés en première lecture, concernent l'agriculture. Il s'agit de la fixation d'un objectif de 10% d'énergies renouvelables dans tous les modes de transport en 2020, dont les biocarburants avancés qui ne font pas de concurrence aux cultures dédiées à l'alimentation. Par ailleurs, dans le cadre des missions affectées au Comité stratégique de la filière bois, les agriculteurs pourront être associés à des projets d'installation biomasse de grande taille.

Sources : Jean Pambrun. « *La loi de transition énergétique interdit l'utilisation de cultures énergétiques pour la méthanisation* ». Newsletter, Référence Environnement, 13 octobre 2014. <http://www.reference-environnement.com/2014/10/13/la-loi-de-transition-energetique-interdit-1%e2%80%99utilisation-de-cultures-energe>

tiques-pour-la-methanisation

Actu-environnement news. « Méthanisation : les produits agricoles alimentaires seront interdits ». Newsletter Actu Environnement, 13/10/2014. <http://www.actu-environnement.com/ae/news/methanisation-interdiction-produits-agricoles-alimentaires-plte-22954.php4#xtor=EPR=1>

EELV. « Projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte : ne pas mettre en concurrence production de nourriture et d'énergie ». Site Europe Ecologie Les Verts, 11/10/2014. <http://agriculture.eelv.fr/projet-de-loi-de-transition-energetique-pour-la-croissance-verte-ne-pas-mettre-en-concurrence-production-de-nourriture-et-denergie/>

RETOUR AU SOMMAIRE

Lu pour vous.

Les orientations stratégiques de la filière vitivinicole.

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), FranceAgriMer a conduit une réflexion stratégique sur l'avenir de nos filières agricoles et agroalimentaires. Cette réflexion a permis d'identifier les enjeux prioritaires, de définir les objectifs à atteindre et les actions à mener à court et moyen terme pour maintenir et améliorer leur compétitivité (voir Adalia n°80). Avec la filière vitivinicole nous continuons la présentation de ces réflexions, commencée dans les numéros précédents. La France est un leader historique dans la viticulture mondiale reconnue internationalement et ce secteur dégage un solde positif à l'export de 9,5 milliards d'euros. Il s'agit : de maintenir ses positions, de développer une stratégie dynamique et ambitieuse de conquête, notamment sur des segments de marché laissés à la concurrence, de répondre aux nouveaux défis des attentes sociétales et écologiques et de la mondialisation. Cela, en modernisant les entreprises, en innovant, en améliorant le potentiel quantitatif et qualitatif du vignoble, en assurant la transmission des exploitations, en consolidant pilotage économique et gouvernance.

>Les constats.

-La France est un leader historique dans la viticulture mondiale. Reconnue à l'international pour son savoir-faire et pour la qualité et la diversité des vins produits, la filière viticole française jouit d'une grande notoriété et concourt à la reconnaissance de l'image de la France à l'étranger. Avec environ 755 000 ha de vignes et une production française devin oscillant entre 43 et 50 millions d'hectolitres, la France se place dans les tous premiers pays producteurs et exportateurs mondiaux de vin. Les vins et spiritueux sont aujourd'hui le 1er poste de la balance commerciale agroalimentaire de la France et le 2ème secteur économique exportateur national derrière l'aéronautique (le solde positif des exportations est de 9,5 milliards d'euros).

-La filière viticole française est localisée dans une dizaine de bassins spécialisés. Ces territoires ont une identité forte et une politique propre : types de vin produits différents, modes de commercialisation, taille des exploitations. Les exploitations viticoles emploient une main d'œuvre salariée importante et présentent des disparités régionales fortes en matière de revenus. Des interrogations apparaissent en matière d'installation et de transmission des exploitations (un viticulteur sur dix a plus de 50 ans et pour la majorité d'entre eux on ne sait pas qui prendra la succession, d'où à terme la disparition d'exploitations).

-De plus, la filière viticole française a vu ses positions se fragiliser alors que de nombreux pays sont devenus concurrents sur le marché mondial et sur différents niveaux de la gamme des vins. La consommation de vin en France s'inscrit dans un schéma de baisse régulière depuis plus 30 ans et d'une évolution forte de ses modes de consommation. Comme partout, les problèmes de consommation liés à l'alcool se développent et la filière viticole est donc face à des enjeux sociétaux et de santé publique majeurs dans un pays culturellement attaché au vin. Parallèlement, le commerce international a également subi des mutations aussi bien en termes de destinations (développement des marchés asiatiques) que de nature des produits exportés (développement du vrac). Sur les trois principaux marchés d'importations que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, la France a vu ses positions se fragiliser au profit de ses 2 principaux concurrents (Italie et Espagne) dans un contexte de croissance des échanges.

-L'organisation de la production vitivinicole française est très majoritairement centrée sur le système des signes d'identification de l'origine et de la qualité (environ 90% de l'offre française). Ce particularisme pose plusieurs questions, comme la capacité d'adaptation de l'offre française à la demande des marchés internationaux, ou la capacité du dispositif à rémunérer l'ensemble des acteurs de la chaîne et pour une partie de la production les

surcoûts induits. De plus, le développement important des surfaces en conversion en viticulture biologique, qui ont progressé de 188 % entre 2007 et 2012, pose d'ores et déjà la question de la place du vin « bio » alors même que les cours des vins biologiques permettent de moins en moins de compenser le surcoût amené par la certification.

-L'analyse « Forces / Faiblesses / Menaces / Opportunités » de la filière viticole française montre qu'en termes de potentiel de production et de vignoble, la France reste concurrentielle grâce à sa capacité de production importante et diversifiée, même si elle est pénalisée en terme de compétitivité prix (la moyenne des rendements en France est structurellement / culturellement faible voire très faible par rapport à ses concurrents ce qui affecte substantiellement la compétitivité des produits et des entreprises).

-Concernant sa capacité à conquérir les marchés, la France perd des positions au profit de l'Italie et de l'Espagne qui sont plus compétitifs en termes de prix et plus dynamiques sur les marchés de grande consommation (marketing et communication). La France n'a plus aujourd'hui de capacité à produire, avec une réelle efficacité économique, des vins de base pour mousseux, vins pour brandy ou alcool, vins aromatisés, jus de raisin, moûts concentrés rectifiés..... Or, il existe une demande sur ces marchés spécifiques. A cela, il convient d'ajouter le manque d'intégration stratégique du segment des vins sans indication géographique (abordé principalement dans une logique de repli / excédent des vins à indication géographique et sans réflexion sur sa place dans la segmentation et la création de valeur) dans la stratégie globale de la filière.

-En matière d'équilibre des flux et des marchés (marché intérieur, export, import) et malgré un manque de dynamisme à l'export, la France reste bien positionnée du fait de son image très positive à l'international et de sa consommation locale qui reste élevée. Néanmoins, on constate une érosion lente des parts de marchés des vins français à l'exportation.

>Les enjeux.

- À la lumière de l'analyse des constats, la filière viticole souhaite résolument se placer dans une perspective d'expansion dynamique et ambitieuse pour que la viticulture reste un secteur stratégique pour la France en matière d'emploi, d'animation des territoires, d'équilibre de la balance commerciale et de relance de l'activité économique.

- Tout cela suppose de travailler à la définition de segments de prix (et, sur cette base, de positionnement de produits pour répondre aux besoins des différents marchés) et sur la compétitivité sur chacun des segments (c'est-à-dire aux conditions économiques et techniques de production et d'élaboration de ces produits pour correspondre à la segmentation).

- Ce travail doit se faire en tenant compte des nouveaux défis qui sont apparus ces dernières années : des attentes sociétales fortes (en matière de traçabilité et de qualité des produits, de responsabilisation des producteurs), le changement climatique (impacts potentiels forts sur la production, sur les pratiques futures de conduite de vignoble) et un contexte réglementaire international de plus en plus présent avec la nécessité de défendre et de faire entendre plus fortement la voix de la France (Codex, OIV, nouvelles normes, définition des produits, lieu d'élaboration du produit...).

- La stratégie de la filière viticole à l'horizon 2025 est donc d'adopter une politique ambitieuse et dynamique de développement et de recherche de croissance. Les enjeux sont la recherche de la croissance en volume et en valeur, par le développement des parts de marché à l'exportation et la reconquête du marché des bases « industrielles » (jus, moûts concentrés rectifiés, bases mousseux et brandies..) et le maintien d'un marché national, fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables, tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif.

>Les objectifs et actions à mettre en œuvre. Cinq objectifs ont été identifiés et définis :

1- Intensifier les outils de la conquête. (Volet très important). S'agissant du calendrier, deux actions sont en cours ou lancées en 2015, la mise en œuvre des autres reste à définir.

Il s'agit de structurer et d'intensifier l'action de l'Etat autour de plusieurs axes : services économiques, juridiques et financier à l'étranger, avec un fond d'urgence export. De moduler son action en fonction des priorités pays/entreprises retenus. Le développement des compétences et des exportateurs pour la création de valeurs à l'exportation. La mise en place d'outils de connaissance et de suivi est en cours. Une nécessaire étude quantitative et qualitative d'envergure sur les 15 marchés clés est à définir rapidement. Il faut construire un plan stratégique « France » avec des objectifs mesurable de rationalisation des interventions et mettre en place un « think tank »

vitivinicole pour stimuler la réflexion. Une quantification des importations « relocalisables » est préconisée pour identifier les besoins et les actions à conduire de manière viable. La définition d'un plan stratégique 2015-2025 sur la politique de recherche & développement et innovation est indispensable, avec une mise en place dès 2015, fixant des objectifs à atteindre et des critères pour mesurer les progrès.

2- Répondre aux demandes sociétales et agro-écologiques.

Création d'un comité interministériel et pluridisciplinaire, intégrant l'ensemble des problématiques enjeux liés à ces produits : santé, économie, fiscalité, emploi, tourisme, image. Ce comité aurait pour tâche, en adoptant une approche équilibrée des différents enjeux, d'assurer la cohérence des politiques publiques en la matière (mise en œuvre à définir).

Etablir une prospective sur le développement et le positionnement des vins « biologique », à lancer en 2015. Promouvoir une diversité des systèmes de production et augmenter la présence d'une activité viticole en zone rurale sensible. Cette action en cours comporte une réflexion sur une MAE viticole territorialisée.

Il reste à définir l'établissement d'un panorama d'ensemble des options accessibles aux opérateurs de la filière en vue d'aller vers une gestion économiquement et écologiquement performante. Ce panorama devra notamment recenser les actions et dispositifs existants, mais également les évolutions à envisager, qu'elles soient réglementaires, organisationnelles ou de R&D.

3- Renforcer le potentiel humain et soutenir la modernisation des entreprises.

Parmi les mises en œuvre à définir on relève : l'identification des freins économiques, sociaux, de formation et réglementaires au renouvellement des générations afin d'identifier les solutions à apporter. Egalement l'identification des contraintes administratives pesant sur la compétitivité de la filière et l'établissement d'un bilan de leur justification et la construction d'un calendrier d'élimination. Identifier les activités susceptibles de s'inscrire dans le schéma « Investissement et innovation » en s'appuyant sur les résultats du think tank, des travaux R&D et de l'évaluation des performances de nos concurrents.

Repenser le cursus des formations dans les écoles et établissements d'enseignement viticole.

Deux actions en cours : Mettre fin au différentiel de traitement de la méthode d'enrichissement entre les régions françaises. Construire un système de protection vis-à-vis des risques permettant de protéger le producteur (indemnisation) mais également le marché (et les débouchés) par des dispositifs de mise en réserve.

4- Améliorer le potentiel du vignoble français en qualité et quantité.

Une action est en cours. Il s'agit de déclarer « causes nationales » les luttes contre les maladies du bois et la flavescence dorée, avec construction d'un plan d'actions, un programme d'investissement et des outils de mesure et de suivi. Pour les autres points, la mise en œuvre reste à définir.

Il est proposé d'établir collectivement un bilan des besoins et des perspectives de développement de l'offre française en fonction de la demande des marchés, en particulier sur les nouveaux marchés (tous segments et par bassin) Sur cette base, établir, en concertation entre tous les acteurs concernés, un plan de développement du potentiel viticole français assis sur une gestion cohérente permettant le développement de chacun des segments.

Il faudra aussi développer un volet « pépinière » et développement de matériel végétal dans la réflexion stratégique, en identifiant notamment les contraintes et les freins au progrès en la matière

5- Consolider la gouvernance de la filière et le pilotage économique.

Clarifier les missions des conseils de bassin viticole et assurer la présence institutionnelle de toutes les organisations professionnelles.

Favoriser la concertation entre interprofessions, en particulier entre les interprofessions à l'échelle d'une grande région et l'interprofession nationale des VSIG (Vins sans identification géographique).

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). « Stratégies de filière. Pour une agriculture compétitive au service des hommes ». Document unique MAAF - FranceAgriMer, 72 pages, juin 2014.

<http://agriculture.gouv.fr/strategies-filières-2025> (pp 44-47).

ou <http://franceagrimer.fr/content/download/31964/2877171/filr/Strategies-filières-juin-2014.pdf>

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Organismes et institutions.

Une analyse de l'activité des agences sous la tutelle unique ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF).

Ainsi que l'ont montré des études récentes, les ministères ont abondamment recouru, durant ces quinze dernières années, aux diverses formules d'individualisation des services de l'Etat, désignées par le terme générique d'« agences » et qui sont dotées d'une certaine autonomie à l'égard du gouvernement, ce qui devient préjudiciable à l'action de l'Etat. Le Premier Ministre entend strictement limiter la création de nouvelles agences et entamer une démarche de rationalisation des organismes existants. Le ministère en charge de l'agriculture (MAAF) compte 8 agences, sous sa tutelle unique ou partagée avec d'autres départements ministériels, qui interviennent dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'agriculture, l'alimentation et la forêt ou sont chargées du paiement des dispositifs d'aides nationales ou communautaires. Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), selon sa Lettre du 19 août 2014, a constitué un groupe de réflexion, destiné à analyser l'activité de ces agences afin de professionnaliser et rénover leur gouvernance, sur la base d'un plan d'amélioration de leur tutelle.

>Les 8 agences sous la tutelle unique ou partagée du MAAF (selon le Conseil d'État) :

- l'Agence Bio, <http://www.agencebio.org> ;
- l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), <https://anses.fr> ;
- l'ASP (Agence des services et des paiements), <http://www.asp-public.fr> ;
- FranceAgriMer, <http://www.franceagrimer.fr> ;
- CNPF (Centre national de la propriété forestière), <http://www-cnpf.fr> ;
- l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), <http://inao.gouv.fr> ;
- l'ONF (Office national des forêts), <http://www.onf.fr> ;
- l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), <http://www.oncfs> .

>Organisation du recours aux agences et règles de leur création (circulaire du Premier ministre).

- Objectiver l'opportunité du recours à une agence, un des modes d'organisation du service public, qui permet une meilleure mise en œuvre d'un service déterminé et qui se justifie au regard des critères suivants : conditions de spécialité (mise en œuvre et non conception des politiques publiques), condition d'efficience (meilleure que celle des services centraux), critères d'expertise, de partenariat (avec les acteurs de la société civile et les collectivités territoriales, notamment en termes de financement), critères de gouvernance). Certains objectifs ne sauraient suffire à justifier la création d'une agence : préservation ou sanctuarisation des moyens, volonté d'accorder une meilleure priorité à une politique publique prioritaire, volonté de créer un régime juridique dérogatoire au droit commun des administrations (personnel, marchés publics).

-Formaliser un ensemble de règles préalables à la création d'une agence :

--Guider le choix de la forme juridique (service à compétence nationale, groupement d'intérêt public, établissement public). Les formes juridiques sans personnalité morale sont à privilégier et le recours à des personnes de droit privé à éviter. Le choix du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial doit être justifié par le caractère de l'activité principale de l'agence (production et commercialisation de biens et services...). Pour les missions temporaires sous forme de service à compétence nationale ou à défaut de groupement d'intérêt public, bien prévoir les délais et conditions de dissolution dans les statuts.

--Généraliser l'étude d'opportunité et d'impact préalable à toute création d'agence pour s'assurer que les conditions nécessaires à son bon fonctionnement sont réunies. Cette grille doit également être utilisée en cas de transfert significatif à une agence existante de missions exercées par l'Etat.

>La réflexion du CGAAER sur l'organisation et l'activité des 8 agences sous tutelle unique ou partagée du MAAF. Menée par un groupe ad hoc, elle va s'appuyer notamment sur les travaux déjà menés sur la question. Parmi ces derniers le dispositif des agences gouvernementales en grande Bretagne a été présenté à une section du CGAAER par l'attachée aux affaires européennes à l'ambassade de Grande Bretagne en France. Il y a 2 types d'agence britanniques : Les agences exécutives des départements ministériels, chargées d'une fonction bien définie dans le cadre d'une politique ministérielle. Elles sont au nombre de 23, dont 5 pour l'agriculture

(exemple : celle des paiements ruraux). Les organismes publics non ministériels, intervenant dans l'action gouvernementale avec plus d'indépendance vis-à-vis des ministères. Ils sont au nombre de 538, dont 39 pour l'agriculture (exemple : agence des normes alimentaires). Leur fonctionnement est très différent de celui des agences française, mais le législateur britannique a fixé depuis 2010, comme en France, un objectif de réduction de leur nombre, pour des raisons de maîtrise des coûts et de meilleure gouvernance).

Sources : *Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux = CGAAER (MAAF). « Un regard sur les agences sous tutelle de l'Etat ». La Lettre du CGAAER n°90, juillet-août 2014.*

<http://agriculture.gouv.fr/Un-regard-sur-les-agences-sous>

Premier Ministre « Modalités d'organisation des services de l'Etat ; recours à la formule de l'« agence ». Circulaire Premier Ministre, 5647/SG, 9/04/2014., 10p.

http://circulare.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/04/circ_36773.pdf

Vie Publique, Actualités. « Administration : rénover la tutelle des agences et opérateurs de l'Etat. Newsletter, 20/06/2014.

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/administration-renover-tutelle-agences-operateurs-etat-20010620.html>

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Politique agricole

Les règles d'attribution des aides communautaires relatives au verdissement de la politique agricole commune (PAC) 2015.

Pour toucher les aides relatives au verdissement (30% des aides directes du 1er pilier), 3 règles devront être respectées : des surfaces d'intérêt écologique (SIE) couvrant au total 5% de la surface arable des exploitations de plus de 15 ha, exception faite de celles qui ont plus de 75% de cette surface en prairies, jachères ou légumineuses, des assolements diversifiés, le maintien des prairies permanentes avec une limitation du retournement. Les critères relatifs aux deux premiers points sont maintenant fixés, après concertation avec les organisations professionnelles et, suite à la notification à la Commission européenne, respectent bien les textes européens. La liste précise des SIE possibles vient d'être publiée le 26 septembre 2014 par le ministère en charge de l'agriculture. Par contre, la question des prairies permanentes reste à arbitrer et définir au niveau de la Commission européenne, notamment en ce qui concerne la désignation des « prairies naturelles sensibles » à sanctuariser et le ratio seuil de retournement.

>Les surfaces d'intérêt écologique (SIE).

- Suite à une ultime réunion avec les organisations professionnelles agricoles le 17 septembre, le ministère en charge de l'agriculture a publié, le 26 septembre, la liste précise et définitive des Surfaces d'intérêt écologique prises en compte pour les aides PAC en 2015 (86 €/ha en moyenne). Le dernier ajustement est intervenu avec la publication par le Journal Officiel de l'Union européenne d'un acte délégué rectifiant et améliorant le coefficient de pondération pour les surfaces portant des plantes fixant l'azote, qui passe de 0,3 à 0,7 (1 ha = 0,7 ha de SIE). Les agriculteurs savent ainsi ce qui leur permettra de répondre à l'un des 3 critères du verdissement, qui est la présence de SIE correspondant à au moins 5% des terres arables de leur exploitation.

Certains systèmes ne sont pas soumis à l'obligation des SIE. C'est le cas lorsque les terres arables et la SAU sont occupées à plus de 75% par des prairies permanentes et/ou temporaires et/ou de la jachère et/ou des légumineuses et/ou des cultures sous eau (riz) et que les terres arables restantes sont inférieures à 30 ha. Des surfaces en culture font partie des SIE, lesquelles sont calculées sur la surface arable et non la SAU.

-La liste des SIE possibles est la suivante :

--Les haies ou bandes boisées, les arbres isolés, alignés ou en groupe, les bandes tampon et les bordures de champs, les mares, les fossés et les murs traditionnels en pierre et les terrasses, ainsi que les bandes d'hectares bordant les forêts (si elles ont une largeur minimum de 1 mètre). Des règles précises sur les dimensions de ces éléments ont été définies, ainsi que les facteurs de conversion en SIE.

--Les hectares en agroforesterie qui reçoivent ou ont reçu une aide au titre du 2ème pilier de la PAC et les terres en jachère font aussi partie des SIE.

--Les taillis en courte rotation, sans utilisation d'engrais minéraux ni de produits phytopharmaceutique, ainsi que les cultures dérobées ou à couverture végétale implantées entre le 1er juillet 2015 et le 1er octobre 2015 par ensemencement d'un mélange. La liste précise des espèces éligibles au titre des SIE a été fixée.

--Les surfaces des plantes fixant l'azote feront partie des SIE. Pour des raisons de simplicité et éviter des contrôles

lourds supplémentaires, aucune exigence pratique particulière sur ces surfaces ne sera ajoutée. La liste des cultures possibles a été arrêtée, elle comprend notamment le pois, la féverole, les lupins, la luzerne, le soja, les trèfles et le sainfoin.

Le détail des équivalences en SIE est présenté dans le numéro 3558 du 3 octobre 2014 de la revue « La France agricole » (www.lafranceagricole.fr)

>La diversification des assolements.

-Les règles relatives à l'obligation de diversifier les assolements agricoles ont été arbitrées en juillet, lors d'une concertation entre le ministère en charge de l'agriculture et les organisations professionnels agricoles et notifiées à la Commission européenne le 1^{er} août.

-Surfaces de terres arables de l'exploitation, ratio des cultures, dérogations.

--Au-dessous de 10 hectares, il n'y a pas de nombre minimal de culture.

--Entre 10 et 30 hectares de terres arables on doit avoir au moins 2 cultures différentes, la culture principale devant représenter moins de 75%.

--Au-delà de 30 hectares, il faut 3 cultures différentes, la principale représentant moins de 75% et si il y en a deux moins de 95% ensemble.

--Si la culture principale est la prairie temporaire ou de la jachère les deux pourcentages précédents peuvent être dépassés, si la seconde culture en surface représente moins de 75% du reste de la surface arable. Il s'agit de ne pas conduire les exploitations ayant plus de 75% de leurs terres en prairie permanente à ne pas devoir en retourner une partie pour planter une autre culture, ce qui irait à l'encontre de la politique de préservation de ces prairies.

--Des dérogations existent pour prendre en compte les spécificités des systèmes en herbe, en jachère ou en culture sous eau (riz) ou s'adapter à la taille des exploitations : totalité des terres arables en prairie temporaire ou jachère, plus de 75% de SAU en pâturage permanent avec terres arables d'une surface inférieure à 30 ha, plus de 75% des terres arables en prairies temporaires et/ou en jachère avec terres arables à conditions que le reste des terres arables soit inférieur à 30%.

-Comptabilisation du nombre de cultures selon leur genre botanique avec des assimilations, la prairie, la jachère, la période de culture, ...

--La distinction des cultures se base d'abord sur leur genre botanique. Par exemple : le blé dur et le blé tendre sont considérés comme une même culture, les maïs aussi (consommation, semence, doux...).

Les terres en jachère et les prairies temporaires sont comptabilisées comme une culture.

--Les cultures d'hiver et celles de printemps sont considérées comme deux cultures (par exemple blé), sur la base de la date de semis. Par exemple, blé dur de printemps semé à l'automne et blé tendre d'hiver semé aussi à l'automne sont comptabilisés comme une même culture. Dans le cas des solanacées, cucurbitacées et brassicacées les cultures sont distinguées par l'espèce, le colza et la moutarde noire sont des cultures différentes.

--Pour les cultures mélangées conduites en rangs distincts des dispositions particulières sont adoptées. Pour contre, si elles sont semées mélangées elles sont considérées comme une seule espèce.

--Les cultures dérobées ou en couvert intermédiaire ne sont pas prises en compte comme culture.

-La question du couvert hivernal pour le maïs n'est pas définie dans l'attente de la réponse de la Commission européenne sur une dérogation. Les dispositions éventuellement arrêtées ultérieurement ne pourront donc prendre effet qu'à l'automne 2015.

>Le maintien des prairies permanentes.

-L'objectif de la Commission européenne est de ne pas retourner d'ici 2020 plus de 5% des prairies permanentes déclarées en 2012. Il reste deux points à arbitrer au niveau de la Commission : le système d'autorisation du retournement et la désignation des « prairies naturelles sensibles ». Les pouvoirs publics suivront le retournement des prairies permanentes à l'aide d'un ratio régional, avec comme référence la situation de 2012, afin de ne pas franchir le seuil impératif de 5%. Le ministère propose un système d'autorisation si ce ratio dépasse 2,5%. Mais si le bilan réalisé selon les déclarations du 15 mai prochain montrait un dépassement des 5%, il y aurait probablement des injonctions pour remettre en place des prairies permanentes.

-Les « prairies naturelles sensibles » restent à définir. Ce sont des parcelles qui ne pourront faire l'objet d'aucun retournement, en fonction de leur intérêt pour la biodiversité. La France doit notifier sa décision à la Commission d'ici le 15 décembre 2015, sachant que l'obligation de définir ces parcelles ne concerne que la zone Natura 2000. La France pourrait l'étendre à d'autres périmètres comme les « Zones naturelles d'intérêt écologique,

faunistique et floristique » (Znieef type1) (Ndlr : Toujours cette manie française d'en rajouter une couche bureaucratique). Chaque éleveur devrait d'ici fin décembre recevoir une liste de ses parcelles classées comme « prairies permanentes sensibles ».

Sources : *Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)*. « *Les derniers ajustements relatifs à la définition des SIE pour les aides de la PAC 2015 définitivement connus* ». Communiqué de presse MAAF, 26/09/2014, 2p. <http://agriculture.gouv.fr/sie-aides-pac-2015>

Hélène Sauvage. « *SIE : les derniers ajustements enfin dévoilés* ». Newsletter Cultivar, 02/10/2014. <http://www.cultivar.fr/sonformer/sie-les-derniers-ajustements-enfin-devoiles>

Florence Mélic et Eric Roussel. « *Paiement vert : ces règles qui modifient vos assolements* ». Revue La France Agricole, n°3558, 3 octobre 2014, pp 14-16.

RETOUR AU SOMMAIRE

Protection intégrée

Étude de l'effet d'un éliciteur de la résistance des plantes sur de nombreux organismes utiles non cible.

Une communication originale, présentée à la réunion du groupe de travail de l'OILB-SROP (Organisation internationale de lutte biologique et intégrée-Section régionale ouest paléarctique « Pesticides et organismes auxiliaires », qui s'est tenue à Gembloux (Belgique) les 25-27 février 2014, vient souligner la nécessité de rechercher également les éventuels effets non intentionnels sur les organismes auxiliaires (prédateurs, parasites, pollinisateurs...) de ce type de produit, très intéressant pour les programme de lutte intégrée. La toxicité de Fytol11, la formulation commerciale d'un éliciteur utilisé pour augmenter la résistance naturelle des Cucurbitacées (concombre, courgette et melon) et des Solanacées (tomate et poivron doux) contre l'oïdium sous les conditions des serres, a été évaluée sur de nombreux arthropodes auxiliaires. Il a été montré que le produit était inoffensif, à la dose commerciale recommandée, pour les arthropodes auxiliaires testés, excepté une légère toxicité sur Typhlodromus pyri.

Les arthropodes auxiliaires utilisés dans les essais étaient : l'abeille *Apis mellifera*, l'acarien prédateur *Typhlodromus pyri*, l'hyménoptère parasite des pucerons *Aphidius rhopalosiphi* et le syrphe prédateur de puceron *Episyrphus balteatus*. Le Fytol11, appliqué à la dose de 0,5% et 1,0% de dilution sur les plantes, ne montrait pas de mortalités corrigées significatives pour les larves de *E. balteatus* et les adultes de l'hyménoptère *A. rhopalosiphi*, avec une mortalité maximum de 5,4%. Aucun effet sur la capacité de reproduction de l'hyménoptère parasite n'était observé.

L'exposition de protonymphes de *T. pyri* sur des lames de verre amenait des mortalités corrigées de 1,1% et 32,6% à la dose de 0,5% et 1,00% et une réduction de la fertilité des femelles de 9,0% et 25,4%, comparé aux performances du témoin non traité. Lorsqu'on évaluait l'effet d'une exposition des abeilles par contact et voie orale, Fytol11 n'entraînait pas d'effets significatifs, avec une DL50 estimée comme $> 10\mu\text{g a.i./abeille (oral)}$ et $12,5\mu\text{g a.i./abeille (contact)}$, conduisant à un HQratio<50 et classant le produit comme sans risque ou à un bas niveau de risque pour les abeilles domestiques.

Ces résultats montraient que le produit était inoffensif pour tous les auxiliaires à la dose commerciale proposée, excepté pour *T. pyri* à 1,00% sur lames de verre où il était classé comme légèrement nocif. Même si toute la diversité des espèces utiles n'avait pas été évaluée avec ce produit, des effets négatifs sur les organismes non cible n'étaient pas attendus sous les conditions des champs et Fytol11 peut être considéré comme compatible avec les programmes de lutte intégrée.

Source : J.P. Jansen, R. Bueno testa et B. Schiffrers. « Effects of a commercial formulation of a plant resistance elicitor on no-target organisms ». IOBC-WPRS Bulletin, Vol. 103, 2014, pp47-50 (d'après le résumé en anglais). Edited by Jean-Pierre Jansen. Accès libre aux membres de l'OILB-SROP ou Bulletin à commander à <http://www.iobc-wprs.org>

Résultats des essais d'un stimulateur des défenses naturelles des plantes et d'un biostimulant de la nutrition minérale par la Société Goëmar.

Lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue le 9 octobre 2014 à Paris, la Société Goëmar, spécialisée dans les solutions alternatives aux intrants de synthèse pour stimuler, nourrir et protéger les cultures, a présenté les résultats de près de 50 essais de deux nouveaux produits, conduits en 2014 dans le cadre de réseaux collaboratifs. Il s'agit

de Vacciplant, produit de biocontrôle homologué comme stimulateur des défenses naturelles des céréales à paille et d'Appetizer, biostimulant de la nutrition minérale des céréales. Vacciplant, associé à une demi-dose de fongicide a réduit l'IFT (Indice de fréquence de traitement) de 50% par rapport au témoin conventionnel, tout en préservant le résultat technico-économique. Appetizer sur céréales, en activant l'absorption des engrains, et avec 2 applications a augmenté le rendement, procurant un gain et une augmentation du revenu net de +18%, dans 85% des situations.

>Produits de biocontrôle et biostimulant.

L'IBMA (International Biocontrol' Manufacturer Association) et l'EBIC (European Biostimulant Industry Council), ont rappelé lors de cette conférence de presse, la distinction entre ces 2 types de produits. Nous la résumons ci-après : Les produits de biocontrôle sont soumis à la réglementation phytosanitaire et homologués dans ce cadre pour la lutte contre les bioagresseurs. A ce titre ils sont soumis au même processus, en ce qui concerne notamment les méthodes d'évaluation et les modalités d'emploi par les agriculteurs. Par contre les biostimulants, considérés comme « fertilisants », ne sauraient se réclamer d'une activité complémentaire légalement reconnue pour le biocontrôle. Une réglementation est à l'étude pour les biostimulants afin de pouvoir qualifier objectivement le bénéfice de ce type de solution, éventuellement pour la protection des plantes, mais les choses ne vont pas vite et les agriculteurs présentent une forte attente d'un cadre réglementaire.

>Essais de Vacciplant.

Vacciplant, produit de biocontrôle, homologué comme stimulateur des défenses naturelles des céréales à paille, a fait l'objet en 2014 de 46 essais, s'ajoutant aux 15 de 2013. La stratégie utilisée consistait à associer Vacciplant à une dose raisonnée de fongicide. Dans le cas où Vacciplant est associé lors du premier traitement à une demi-dose de fongicide, l'Indice de fréquence de traitement (IFT) est réduit de 50% par rapport à la stratégie conventionnelle du tout chimique. Le rendement moyen a été en 2014 de 97,3 q/ha pour Vacciplant et de 97,2 q/ha pour la stratégie conventionnelle. Au niveau économique les deux itinéraires sont comparable, la différence se fait donc au niveau de l'IFT qui traduit la diminution des traitements chimiques avec Vacciplant.

>Appetizer est un biostimulant de la nutrition minérale des céréales à paille, qui active l'absorption des engrains, procurant un meilleur rendement. En 2014 49 essais ont été mis en place sur blé et sur orge. Les résultats ont montré un gain de rendement pouvant atteindre +5,8 q/ha en moyenne, lorsqu'Appetizer est piloté avec le plant de fertilisation avec 2 applications. Cela a généré un gain positif dans 85% des situations le gain net étant de 66€/ha avec un impact sur le revenu net de +18%. Dans le cas où une seule application est valorisée, le gain de rendement s'élève à 3q/ha pour 21€/ha et un retour sur investissement positif dans 60% des cas. Avec Appetizer, l'absorption d'éléments minéraux est en moyenne supérieure de 10%.

Sources : Goëmar « Réseaux collaboratifs Distributeurs-Prescripteurs-Goëmar : bilan et perspectives » Communiqué de presse Goëmar, Saint-Malo 15 octobre 2014.

<http://www.farre.org/file.admin/medias/pdf/Goemar.pdf>

E.P. « Goëmar présente les résultats d'un biostimulant et d'un stimulateur de défenses naturelles ». Newsletter Référence-Environnement, 20 octobre 2014. <http://www.reference-environnement.com/2014/10/20/goemar-presente-les-resultats-d'un-biostimulant-et-d'un-stimulateur-de-defenses-naturelles>

Une enquête auprès des visiteurs du portail EcophytoPIC.

Afin de mieux cerner les attentes des visiteurs du portail EcophytoPIC, l'équipe qui en est en charge lance une enquête rapide, sous forme d'un questionnaire. Ce dernier est accessible par internet sur un site web dédié : <http://enquete.ctifl.fr/sphxdid/EnqueteEcophytoPIC2014/questionnaire1.html>, ainsi que via l'accueil de la plateforme générale et des plateformes par filière.

Protection intégrée des grains stockés.

La protection contre les attaques des bioagresseurs des cultures doit se poursuivre pour les récoltes stockées. Un objectif en ce qui concerne les grains stockés est d'essayer de se passer d'insecticides ou de limiter au maximum leur usage. Régis Couture, ingénieur au pôle stockage des grains d'Arvalis-Institut du végétal, interviewé par « Perspectives Agricoles », fait le point, dans la Newsletter d'Arvalis-info.fr du 24 octobre 2014 sur les possibilités de protection intégrée des grains stockés. Il s'agit d'agir par : voie physique par une maîtrise des températures des

installations maintenues basses, l'utilisation en traitement curatif de la phosphine avec des précautions ou de la thermo-désinsectisation, une autre solution en cours de validation est l'utilisation d'une poudre inerte à base de silice la « terre de diatomée. Rappelons la perspective de lutte biologique contre les charançons, avec des lâchés de parasites Hyménoptères Ichneumonidae conditionnés en kits, mise au point en Allemagne et en voie de commercialisation (voir l'article dans la Lettre d'information du Club Adalia n° 80 de septembre 2014).

>La voie physique : maîtrise des températures.

-Pour repousser les insectes on peut abaisser par paliers jusqu'à 4°C la température des grains. En deçà de 12°C, les insectes ne se développent plus et en deçà de 5°C durant plusieurs semaines, les insectes sont détruits progressivement. Une température du stock inférieure à la température moyenne ambiante est bénéfique à la stabilité des grains et hostile aux insectes. Avec un équipement adapté de ventilation et grâce aux températures hivernales on peut y parvenir. Il faut donc déterminer les capacités de stockage et évaluer les besoins de ventilation de l'ensemble. Il est recommandé d'établir un plan de gestion annuel de stockage, en fonction de l'offre climatique (d'après les relevés de Météo France), en accordant une priorité aux récoltes les plus exigeantes.

-A l'échelle de l'exploitation, la maîtrise de la ventilation des installations de stockages.

Pour cela, un diagnostic des installations et de leur utilisation permettra de repérer les points forts et les défauts. Un outil (ODISILO) a été développé en ce sens par ARVALIS - Institut du végétal. S'équiper d'un système d'automatisation de démarrage ou d'arrêt de la ventilation en fonction de la température de l'air, comme le coffret Sec-LIS®, facilitera l'optimisation du refroidissement tout en restant maître des décisions. Un « autodiagnostic des installations de ventilation », également élaboré par ARVALIS - Institut du végétal avec le concours de FranceAgriMer, s'adresse plus particulièrement aux Organismes Stockeurs. À l'avenir, un autre outil de pilotage, concernant cette fois directement les exploitations, est envisagé pour le pilotage de la protection des récoltes. Tous ces dispositifs visent à éviter la systématisation des insecticides de stockage.

>Les solutions alternatives aux insecticides en cours d'étude et de développement.

-Comme traitement curatif on peut utiliser la fumigation avec la phosphine, qui est sans rémanence car sans résidus, l'effet est évidemment limité dans le temps. Ce traitement nécessite de prendre des précautions d'emploi particulières et de s'assurer de l'étanchéité du silo. La thermo-désinsectisation est une technique sans résidus en cours d'étude par Arvalis, afin de définir son niveau d'efficacité sans altérer la qualité de la récolte.

-Une autre possibilité, en cours de validation, est l'emploi de « terre de diatomées, qui est une poudre naturelle à base de silice affectant le développement des insectes.

-Des mesures générales sont à mettre en œuvre avec toutes les solutions. D'abord le suivi et l'enregistrement des paramètres de stockage : teneur en eau, température des grains, ainsi que des mesures de prévention ((Ndlr : on peut rajouter la surveillance de la présence d'insectes et l'évaluation du niveau de contamination).

La propreté des installations, leur entretien et leur nettoyage doivent intervenir à la réception, à l'expédition et entre deux remplissages des silos.

Source : Régis Coudure. « Stockage des grains : est-il possible de se passer d'insecticide ? ». Newsletter Arvalis-info, 24 octobre 2014. <http://www.arvalis-infos.fr/stockage-des-grains-est-il-possible-de-se-passer-d-insecticide--@/17063/view.jspz?obj=arvarticle&id=17063&syndtype=null&hasRedirected=true>

Puis de détails dans Perspectives Agricoles n°404, p. 37-52. Et liens avec des articles d'Arvalis-info sur les principaux aspects cités.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

